

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2023/15

Séance du 03/07/2023

AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTION
ENTRE LA CAISSE DES DEPOTS
ET LA REGIE VIENNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 03/07/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer l'avenant N°1 à la convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Régie Vienne Numérique signée le 27 juillet 2021, joint en annexe, qui a pour objet de modifier les modalités de versement stipulées dans ladite convention, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) agissant au nom et pour le compte de l'Etat en substitution de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé